

# E-ordonnance: oser le changement

**Numérisation** La numérisation du processus de médication soulève de nombreuses questions chez les médecins: Aurai-je plus de travail au quotidien? Comment mes patients réagiront-ils aux changements? Une ordonnance électronique est-elle vraiment plus sûre qu'une ordonnance papier? Les réponses de Lucas Schult.

Lucas Schult

**N**ous sommes toutes et tous passés par là: un nouvel outil est introduit ou une mise à jour de logiciel est effectuée, et soudain nos processus de travail changent. Pourtant, après un effort initial, nous nous y habituons et apprécions les avantages de processus de travail optimisés et plus efficaces. Qui passerait, dans sa vie quotidienne, d'un ordinateur à une machine à écrire ou d'un téléphone portable à un fixe?

## Les avantages d'une ordonnance électronique

Il en va de même pour l'introduction de variantes numériques de processus existants et fonctionnels, comme le processus de médication. Récemment, j'ai présenté à une médecin le service E-Ordonnance Suisse, développé par Health Info Net AG (HIN) à l'initiative de la FMH et de pharmaSuisse. Il permet d'établir et de remettre les ordonnances de manière numérique, simple et sécurisée. Elle rédigeait une ordonnance sur son bloc-notes habituel et m'a demandé: «Pouvez-vous me montrer une alternative pour gagner du temps dans l'établissement des ordonnances?» Un défi que j'ai accepté volontiers.

La numérisation de l'ordonnance offre de nombreux avantages qui vont au-delà du gain de temps. Quelques clics permettent de créer une ordonnance électronique directement dans le logiciel de cabinet. L'introduction généralisée de l'ordonnance électronique est une composante centrale d'un processus de médication numérique, du cabinet médical à la pharmacie en passant par le patient. En outre, l'ordonnance électronique et la norme eMediplan qui la soutient offrent aux médecins une vue intégrée de la médication de leurs patients. Ils peuvent voir si des médicaments ont été délivrés par la pharmacie et si oui, lesquels. La remise des médicaments est enregistrée dans l'ordonnance électronique, ce qui, par rapport à l'ordonnance papier actuelle, réduit le risque d'abus et augmente la sécurité du patient en empêchant les remises multiples. Toutes les informations nécessaires à la pharmacie sont clairement lisibles sur l'ordonnance électronique et sont contenues dans le code QR. Cela permet aussi de gagner du temps au cabinet médical, temps qui aurait autrement été perdu en demandes de prescriptions.

## L'économie des données comme principe de base

Le service E-Ordonnance Suisse est conforme aux normes actuelles de protection des données et économe en données. Toutes les informations sont contenues dans un code QR. Le patient conserve ainsi la souveraineté et le contrôle de ses données. Une ordonnance électronique ne peut être établie que par des personnes pouvant s'authentifier avec une eID personnelle à l'attribut «médecin» et ne peut être traitée que par des personnes pouvant s'authentifier avec une ID d'organisation à l'attribut «pharmacie» ou une eID personnelle à l'attribut «pharmacien/pharmacienne». Seule la numérisation de l'ordonnance peut garantir cette économie de données, qui répond à un besoin sociétal. Les ordonnances traditionnelles ne peuvent tout simplement pas rivaliser. Les données contenues dans les ordonnances restent même inaccessibles à HIN, qui fournit le service. Seules les données nécessaires au traitement ultérieur (par exemple la vérification et la validation) sont stockées dans un centre de données sécurisé en Suisse.

Une fois maîtrisé, l'établissement d'une ordonnance électronique se fait en quelques gestes, aussi rapidement qu'une ordonnance sur papier. Cette méthode permet toutefois d'économiser bien plus de temps et de travail à long terme. Elle est aussi plus sûre et plus efficace. Une ordonnance électronique peut faire exactement la même chose qu'une ordonnance papier, mais en beaucoup mieux. Je ne peux donc qu'encourager les médecins qui cherchent une alternative à l'ordonnance papier à se préparer à l'introduction de l'ordonnance électronique et à se réjouir de son intégration dans leur système d'information de cabinet. L'intégration est en effet ouverte à tous les fournisseurs de systèmes d'information pour cabinets médicaux. L'ordonnance électronique frappera bientôt à votre porte!



**Lucas Schult**

Directeur (CEO) de HIN. Il écrit régulièrement dans cette rubrique à propos de la sécurité numérique.



© Luca Bartulović